

| | |
|---------------------|---|
| Zeitschrift: | Action : Zivilschutz, Bevölkerungsschutz, Kulturgüterschutz = Protection civile, protection de la population, protection des biens culturels = Protezione civile, protezione della popolazione, protezione dei beni culturali |
| Herausgeber: | Schweizerischer Zivilschutzverband |
| Band: | 49 (2002) |
| Heft: | 4 |
| Rubrik: | Varia |

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

SYSTÈME DE GESTION INTÉGRÉE

Trois certifications pour l'OFPC

OFPC. L'Office fédéral de la protection civile (OFPC) est le premier organe de la Confédération à obtenir la certification dans les trois normes ISO 9001 (gestion de la qualité), ISO 14001 (environnement) et OHSAS 18001 (sécurité au travail), en plus de la certification eduQua pour l'instruction. Après plus d'un an de préparation et un audit à plusieurs niveaux, le certificat a été remis le 18 juin au Centre fédéral d'instruction de Schwarzenburg.

Comme toute entreprise, l'OFPC tient à satisfaire ses clients. Pour ce faire, il a besoin de s'appuyer sur des processus de travail et de direction optimaux. Dans cette optique, le comité de direction a ordonné, en 2000 déjà, la mise en place d'un système de gestion intégrée. Le projet traite de la qualité, de l'environnement et de la sécurité à tous les niveaux (direction, ressources, prestations).

Lorsque des collaborateurs quittent une entreprise ou un office, le savoir qu'ils ont acquis ne doit pas disparaître. Il convient par conséquent de mettre en place des processus transparents. Des listes de contrôle permettent par exemple de faciliter l'accomplissement de tâches récurrentes. En définissant et en vérifiant les processus, on peut également maîtriser les interfaces.

Amélioration permanente

Karl Schönenberger, le chef du projet, a largement impliqué les collaborateurs concernés pour appliquer ces principes, avec l'aide d'un conseiller extérieur. Ce travail a permis de mettre en place les bases nécessaires pour un processus d'amélioration permanente.

L'office a procédé en décembre à des tests internes avant de se soumettre à un audit préalable au mois d'avril. Moyennant quelques corrections, il a pu passer à la fin mai l'examen conduit par des experts de la SQS, l'Association suisse pour les certificats d'assurance qualité.

L'effort supplémentaire consenti par les collaborateurs a porté ses fruits: la SQS a décerné de bonnes notes à l'office et l'a certifié sans restriction. Beat Moser, membre de la di-



Beat Moser, représentant de la SQS, remet le certificat à Paul Thüring, directeur de l'OFPC.

rection de la SQS, a remis les trois certificats pour les domaines de la gestion de la qualité, de l'environnement et de la sécurité au travail au directeur de l'OFPC Paul Thüring, le 18 juin au Centre fédéral d'instruction de Schwarzenburg. Les travaux entrepris pour obtenir la certification auront permis au personnel de l'office de créer des conditions favorables pour la mise en place du futur domaine «Protection de la population» au sein du DDPS. □

VARIA

PREMIER CONGRÈS SUISSE À BERNE

Echange d'expériences en matière d'assistance spirituelle

ti. Le 1^{er} Congrès suisse pour l'assistance spirituelle en cas de situation urgente a eu lieu les 19 et 20 mars, à Berne. Son objectif était de présenter aux participants et participantes le réseau des différentes organisations d'urgence et de sauvetage et d'encourager la coordination intercantonale dans ce domaine.

Quelque 420 assistants spirituels et membres des services d'urgence et de sauvetage de tout le pays ont participé à ce 1^{er} congrès suisse, à Berne. Ils y ont été conviés par la Conférence interconfessionnelle des Eglises nationales bernoises, la Communauté juive de Berne et l'Office cantonal de la sécurité civile et militaire. La rencontre était placée sous le patronage de la conseillère d'Etat Dora Andres, directrice de la police et des affaires militaires du canton de Berne.

Plusieurs événements ont montré, par le passé, que les premiers secours psychologiques revêtaient une importance fondamentale. Les victimes d'une catastrophe ou d'un accident

et leurs proches doivent pouvoir bénéficier, sur place, d'une première aide psychologique et/ou d'une assistance spirituelle. Cela est également valable pour les membres des formations d'intervention confrontés à des situations particulièrement éprouvantes.

Lors de l'accident de canyoning du Saxetenbach, en 1999, et de la collision ferroviaire de Berne-Weissenbühl, en novembre 1999, il a fallu, par exemple, s'occuper des survivants et des proches des victimes. Or, ces derniers étaient parfois originaires d'autres cultures, ne connaissaient pas le pays et n'étaient donc pas familiarisés avec les habitudes locales. Les contacts les plus simples avec les autorités (police, médecins, services administratifs, pompes funèbres, assurances et églises) les plaçaient devant des difficultés insurmontables. Une aide rapide et compétente est indispensable dans un tel état de détresse.

L'assistance spirituelle devient nécessaire dès que s'éloignent les risques immédiats de mise en danger de l'existence. Elle contribue à donner de nouveaux points d'ancre aux

victimes. Il va sans dire qu'elle doit être fournie avec le concours de spécialistes (police, services de sauvetage, tribunaux, médecins, psychiatres, spécialistes de l'environnement). Du fait de leur profession et de l'expérience acquise dans leur ministère, les ecclésiastiques remplissent des conditions idéales pour assister les personnes touchées. L'efficacité et la rapidité de l'aide passent toutefois par une formation spécifique ainsi que par l'intégration de l'aide spirituelle dans les organisations existantes des services publics de sauvetage et des dispositifs cantonaux d'urgence. Une organisation d'urgence, avec numéro d'appel et permanence, doit également être mise en place au sein des églises.

Les participants et participantes au 1^{er} congrès suisse ont pu suivre des exposés de plusieurs experts et groupes d'experts et des services de sauvetages professionnels. A mentionner spécialement que les pasteurs ont été informés sur les réactions adéquates en ce qui concerne des enfants traumatisés. □